



Compte Rendu Procès verbal du 15 janvier 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 janvier 2021 à 18h00, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian Gilardeau-Truffinet, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

En préambule le Maire annonce qu'il fera un point en fin de séance sur la situation sanitaire à l'école, à l'EHPAD et sur la campagne de vaccination.

Il présente Anne-Christine Deladoeuille, qui remplace Carole Simonet de Laborie aux fonctions de Directrice Générale des Services.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

*Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020.***

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Désignation secrétaire de séance : Marie Bégou

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

M. le Maire :

Je vous propose de modifier l'ordre du jour de ce conseil municipal afin de rajouter une délibération relative au versement d'une subvention au budget de l'assainissement, dans le même ordre d'idée que les délibérations mises à l'ordre du jour.

Le rajout de la délibération est approuvé à l'unanimité.

Objet : Attribution d'une subvention complémentaire au CCAS
--

Le Maire présente le dossier.

La délibération DEL-20-03-025 du 12 mars 2020 prévoyait une subvention globale de 173 800 € pour le CCAS avec un premier acompte de 91 500 € et un solde prévisionnel de 82 300 €.

Compte tenu des résultats du CCAS il convient de porter à 186 500 € le montant total de la subvention et de procéder au versement du solde de 95 000€.

Il est précisé que par délibération DEL 20-12-140 du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté une décision modificative permettant le versement de cette subvention complémentaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS service UPCV

Monsieur le Maire présente le dossier.

Suite à un manque de crédits au chapitre 012, la masse salariale du 2° semestre 2019 de l'UPCV titré en fin d'exercice 2019 par le budget principal CCAS, à hauteur de 117 378.18 euros (62871), n'a pu être rattachée qu'à hauteur de 35 358.74 euros. De ce fait, le budget 2020, doit absorber 82 019.44 de masse salariale de 2019. Grâce à des économies constatées sur d'autres chapitres, la demande de subvention exceptionnelle adressée à la commune pour équilibrer ce budget s'élève à 75 000 euros (en 7474).

Il est précisé que par délibération DEL 20-12-140 du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté une décision modificative permettant le versement de cette subvention exceptionnelle.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle du Budget Principal au Budget de l'Assainissement

Madame Karine Pelloux arrive.

Monsieur le Maire invite Monsieur Alain Nesson, adjoint délégué aux Finances, Administrations, Ressources Humaines, Economie, à présenter le dossier.

Vu la délibération DEL 20-03-030 du 12/03/2020 octroyant une subvention exceptionnelle de 43 891 € pour l'année 2020

Vu la délibération DEL 20-12-140 du 17 décembre 2020, votant la décision modificative n°2 permettant le versement de cette subvention complémentaire.

Compte tenu du résultat escompté il est proposé d'approuver le versement d'un complément à la subvention exceptionnelle au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 2 441 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

A Nesson donne des précisions sur l'aide au commerce comme cela lui avait été demandé précédemment.

M. le Maire : on avait des craintes sur la fermeture de la BNP. J'ai rencontré le directeur. La BNP maintient une ouverture pendant 3 ans à raison de 2 jours de permanence par semaine.

M. le Maire : Concernant le point sur les dossiers, au niveau des recrutements : La Directrice de l'EHPAD a été recrutée ; elle viendra se présenter le vendredi 22 janvier : il s'agit de Mme Portier qui vient du Centre Hospitalier de Briançon. Elle prendra en charge la direction de l'EHPAD et du CCAS.

Le poste de DGS a été attribué à Anne-Christine Deladoeuille.

Le poste de Ressources Humaines est en cours d'attribution : la clôture des candidatures était le 14 janvier. 3 personnes ont déjà été reçues en entretien, une 4ème personne sera reçue le 19 janvier.

Sur le poste de DST, plusieurs candidatures ont été reçues dont au moins 2 propositions sérieuses qui seront examinées prochainement.

Au niveau de la pandémie : à l'école au retour des vacances scolaires, 1 enseignant était testé positif, en début de semaine, 7 enseignants étaient testés positifs.

Suite à une visioconférence de l'ARS, la Sous Préfète a pris la décision de fermer l'école pendant une semaine. Des tests PCR seront faits : en fonction des résultats l'école sera réouverte ou non.

En interne, des tests antigéniques ont été proposés au personnel communal avec la pharmacie de la gare : 32 personnes ont testées, toutes négatives.

Une nouvelle session sera proposée aux agents communaux de St Marcellin, au CCAS et au Centre Social.

Sur l'EHPAD, un cas positif a été détecté. Seuls les résidents en contact avec cette personne ont été testés : 21 personnes testées, toutes sont négatives.

La campagne de vaccination des résidents de plus de 75 ans débute le 25 janvier : cela représente 15 résidents auxquels se rajoutent 12 personnels et 2 élus volontaires (Le Maire et Alain Causse)

Concernant la campagne de vaccination, la préfète a demandé à chaque ville bourg-centre des EPCI de proposer un centre de vaccination comprenant un lieu sécurisé et chauffé, du personnel à disposition, du matériel informatique et des places de parking.

Le Quai des Arts a été retenu car il remplit toutes ces conditions.

Des réunions ont eu lieu avec les professionnels locaux de la santé, médecin, pharmacien.

Je remercie le personnel du Quai des Arts pour son implication dans ce projet.

Nous sommes prêt à démarrer dès le mercredi 20 janvier, mais pour l'instant on ne dispose pas suffisamment de doses. Les centres de vaccination prioritaires sont situés à Briançon, Embrun, Gap et Laragne.

La Préfète et l'ARS sont invitées à venir visiter l'installation.

C. Aubert : il faut communiquer sur cet aspect qui est très attendu par les Veynois. Il faut dire qu'il n'y a pas assez de doses pour l'instant.

Le Maire : Ce sera fait.

Le hall du QDA servira d'accueil ; 4 ordinateurs sont mis à disposition. 3 box plus 1 box d'urgence ont été mis en place ainsi que la loge pour le médecin.

Le centre servira pour toute la communauté de communes, ce qui représente 1 000 personnes de plus de 75 ans. On pourra aller chercher les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

On pourra vacciner entre 50 et 60 personnes par jour.

En conséquence, la salle de spectacle ne pourra pas être ouverte ; on essaiera de maintenir une activité en proposant des créneaux d'ouverture.

H. GRINAN MOUTINHO : Est ce que les personnes positives ont des symptômes ou pas ?

Le Maire : Certains oui, d'autres non.

Un nouveau protocole cantine doit être mis en place. A voir comment on se réorganise.

On a reçu l'offre de la banque postale concernant l'emprunt pour l'assainissement.

C. Aubert : Où en est le site internet ?

Le maire : il sera opérationnel dans 15 jours ou 3 semaines.

A. Nesson : Un prestataire a été pris pour 83 € par an pour monter le site. Ensuite nos services prendront la main pour l'alimenter.

C. Aubert : Les rues de Veynes sont mal déneigées et des Veynois se sont plaints.

Le Maire : Le plan de déneigement en place s'est avéré insuffisant pour l'astreinte à pied. Un nouveau protocole a été mis en place et sera diffusé aux élus. Du sel sera mis à disposition dans les quartiers.

ML Davin : On pourrait mettre des gravillons à la place du sel.

P. Pelloux : Les panneaux de signalétiques sont situés à 50 cm de bordure et gênent le déneigement : cela crée des bourrelets : ne peut-on décaler ces panneaux ?

Le Maire : Nous allons équiper le tracteur du stade pour renforcer le matériel de déneigement.

P. Pelloux : Il y a des personnes qui ne veulent pas de bourrelet devant leur porte. Chacun doit déneiger devant chez soi.

Le Maire : On va voir pour utiliser la grosse fraiseuse à Ouleta qui ne sert presque jamais.

P. Pelloux : Peut-on avoir un calendrier des conseils municipaux ? J'aimerais être prévenu lorsqu'il y a des réunions de quartier. Je n'ai pas été convié à la dernière réunion ce que je déplore.

Au dernier conseil municipal a été abordé la question de l'agrandissement du carrefour market : un refus a été décidé pour ne pas impacter les commerces veynois. Peut-être cela aurait engendrer une mise en concurrence des 2 supermarchés ?

Le Maire : La situation est la suivante : Lidl a demandé un emplacement et cela lui a été refusé. Pour le Carrefour Market c'est une extension de plus de 1 000 m² qui a été refusée. En deça de 1 000 m² on ne pourra pas refuser car c'est l'application de la réglementation.

Un courrier a été fait pour soutenir les petits commerces : il sera transmis à l'ensemble des élus.

P. Pelloux : Il y a un chemin en face de la Croix Rouge qui n'a pas été nommé.

Le Maire : La numérotation est une priorité.

Les vœux du Maire seront faits sur les réseaux sociaux.

La séance est levée à 18h55

Christian Gilardeau-Truffinet
Maire

